

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 13 janvier 2020 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents, outre madame la pro-maire, Nicole Poulin, madame la conseillère Marilyne Tanguay et messieurs les conseillers suivants : Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Maire, conseillère et conseiller absents : Stephan Lavoie, Manon Derome et Maxime Tancrède

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 décembre 2019
5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 16 décembre 2019
6. Comptes à payer, le total des comptes à payer est de 167 328.61\$
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Proposition pour l'installation de la ventilation au garage au 707 (14 371.88\$)
10. Soumission pour l'achat d'un coffre pour la sableuse (1 408.44\$)
11. Aide financière des organismes de la municipalité pour l'année 2020
12. Déneigement des édifices municipaux
13. Résolution annuelle de financement pour ADL (5 000.00\$)
14. Résolution pour présenter le projet structurant à la MRC d'Abitibi
15. Résolution pour faire un don à la fondation hospitalière d'Amos Inc. (20 000.00\$)
16. Rencontre avec madame Marie-Eve Pomerleau de la mine Agnico Eagle le 13 janvier 2020
17. Avis de motion
18. Présentation du projet de règlement déterminant les modalités de publication des avis publics
19. Période de questions réservées à l'assistance
20. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Madame la pro-maire souhaite la bienvenue au citoyens présents (5).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la pro-maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

01-01-2020

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 9 DÉCEMBRE 2019;

02-01-2020

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 décembre 2019.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 9 décembre 2019 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 16 DÉCEMBRE 2019;

03-01-2020

5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 16 décembre 2019.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 16 décembre 2019 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

04-01-2020

6. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame Nicole Poulin et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1900971 à C1901039. La séquence des chèques en ligne L1900066 à L1900069 et L2000001 à L2000002.

| | |
|--|----------------------------|
| Total des factures du mois | 86 522.34\$ |
| Total des paiements directs | 26 479.84\$ |
| Total des salaires | 54 326.43\$ |
| GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER | <u>167 328.61\$</u> |

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 13 janvier 2020.

Gérard Pétrin, directeur général

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Le Maire n'étant pas présent, madame Poulin explique que les rencontres de la MRC Abitibi ont eu lieu et que c'est le Maire qu'y a participé.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier compte rendu.

9. PROPOSITION POUR L'INSTALLATION DE LA VENTILLATION AU GARAGE 707 (14 371.88\$);

05-01-2020

9. Proposition pour l'installation de la ventilation au garage 707 (14 371.88\$).

ATTENDU QU'un représentant de la CNESST, est venu faire une visite à la municipalité et a constaté une dérogation en rapport avec l'absence de ventilation au garage situé au 707 avenue du Lac, ce qui contrevient à la santé et sécurité des travailleurs;

ATTENDU QUE dans son rapport il alloue un échéancier pour que les travaux soient exécutés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Lanoix Larouche Inc. » de faire installer une ventilation adéquate au montant de 14 371.88\$ pour le garage situé au 707 avenue du Lac afin d'avoir un endroit sécuritaire pour nos travailleurs.

10. SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UN COFFRE POUR LA SABLEUSE (1 408.44\$);

06-01-2020

10. Soumission pour l'achat d'un coffre pour la sableuse (1 408.44\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Service mécanique Germain Inc. (SMG) pour la fourniture d'un coffre tel que spécifier dans la proposition au montant de 1,408.44 \$.

11. AIDE FINANCIÈRE DES ORGANISMES DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2020;

07-01-2020

11. Aide financière des organismes de la municipalité pour l'année 2020.

ATTENDU QUE les organismes ont fait des demandes d'aides financières avant la préparation du budget municipal 2020;

ATTENDU QUE le conseil a étudié les différentes demandes;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les demandes des organismes suivants :

- Club d'art en or : 1,500.00 \$
- Club de l'Âge d'or : 1,500.00 \$
- Corporation des loisirs : 1,000.00 \$
- Le cercle des Fermières : 1,000.00 \$
- Club Optimiste « Défi Contre-courant » : 2,500.00 \$, ainsi que de la main d'œuvre pour la préparation de l'activité qui se tiendra le 15 aout 2020
- Journal l'alliance : 10,000.00 \$ et 600.00 \$/parution/10
- Biblio Sud, secteur Tancrede : 2,800.00 \$
- École Saint-Paul de Preissac : 1,500.00 \$
- Fabrique de Saint-Raphaël de Preissac « publicité » : 620.00 \$

12. DENEIGEMENT DES ÉDIFICES MUNICIPAUX;

08-01-2020

12. Déneigement des édifices municipaux.

ATTENDU QUE les précipitations de neige s'accumulent sur les différents toits des édifices municipaux et qu'éventuellement il faudra procéder à l'enlèvement de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, avec l'aide du préposé au travaux publics, monsieur Yvan Lachance, à prendre les mesures nécessaires (financières et humaines) pour éviter des accumulations de neige qui pourraient avoir des répercussions négatives sur la sécurité et sur la structure des édifices municipaux.

13. RÉSOLUTION ANNUELLE DE FINANCEMENT POUR ADL (5 000.00\$);

09-01-2020

13. Résolution annuelle de financement pour ADL (5 000.00\$).

ATTENDU QUE le pacte rural de la MRC Abitibi réserve un montant aux municipalités qui emploie un (e) agent (e) de développement local;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust, à remplir les documents relatifs à la demande d'aide financière de 5.000.00 \$ provenant du « Pacte rural » de la MRC Abitibi.

14. RÉSOLUTION POUR PRÉSENTER UN PROJET STRUCTURANT À LA MRC D'ABITIBI;

10-01-2020

14. Résolution pour présenter un projet structurant à la MRC d'Abitibi.

ATTENDU QUE la MRC Abitibi est en appel de projets dans son volet « Projets structurants »;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust, à remplir les documents relatifs à la demande d'aide financière dans le volet « Projets structurants pour améliorer la qualité de vie » de la MRC Abitibi.

15. RÉSOLUTION POUR FAIRE UN DON À LA FONDATION HOSPITALIÈRE D'AMOS INC. (20 000.00\$);

11-01-2020

15. Approbation pour faire un don à la fondation hospitalière d'Amos Inc. (20 000.00\$).

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac trouve important de soutenir une Fondation qui œuvre dans les services aux malades, par différents incitatifs pour que les résidents de la MRC Abitibi puissent avoir des services de proximité sans avoir continuellement à se déplacer dans les grands centres;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCORDER un montant de 20,000.00 \$ à la Fondation hospitalière d'Amos.

16. RENCONTRE AVEC MADAME MARIE-EVE POMERLEAU DE LA MINE AGNICO EAGLE LE 13 JANVIER 2020;

16. Rencontre avec madame Marie-Eve Pomerleau de la mine Agnico Eagle le 13 janvier 2020.

Madame Marie-Eve Pomerleau, conseillère en relation avec le milieu chez la minière Agnico-Eagle, présente le programme de bon voisinage et les incitatifs offerts par la minière à leurs employés à venir s'établir à Preissac ou dans le quartier Cadillac de Rouyn-Noranda. Elle répond ensuite aux questions des personnes présentes.

17. AVIS DE MOTION;

12-01-2020

17. Avis de motion.

Monsieur le conseiller, Rémi Pelletier dépose un avis de motion pour le règlement déterminant les modalités de publication des avis publics.

18. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS;

13-01-2020

18. Présentation du projet de règlement déterminant les modalités de publication des avis publics.

Le conseiller, Rémi Pelletier présente au conseil le projet de règlement déterminant les modalités de publication des avis publics.

19. AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ASPHALTAGE SUR LE CHEMIN DES PÊCHEURS;

14-01-2020

19. Avis de motion pour le règlement d'emprunt pour l'asphaltage sur le chemin des Pêcheurs.

Madame la conseillère, Marilyne Tanguay dépose un avis de motion pour le règlement d'emprunt pour l'asphaltage d'une partie du chemin des Pêcheurs.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASISTANCE;

20. Période de questions réservées à l'assistance.

Les citoyens présents posent des questions au conseil.

21. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

15-01-2020

21. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20 h 06.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote de la pro-maire à moins que le vote de cette dernière ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Nicole Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

NICOLE POULIN
PRO-MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 10 février 2020 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents, outre madame la pro-maire, Nicole Poulin, mesdames les conseillères Marilyne Tanguay, Manon Derome et messieurs les conseillers suivants : Maxime Tancrède, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Maire absent : Stephan Lavoie

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 janvier 2020
5. Comptes à payer du mois (197 713.18\$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Dépôt du certificat de la tenue du registre (règlement 271-2019)
9. Demande d'appel d'offres pour travaux sur chemin des Riverains sur le SEAO
10. Résolution annuelle pour PAVL entretien des chemins MTQ
11. Résolution pour les baux de gravière (2)
12. Soumission pour bouées (9 522.8 \$ plus taxes)
13. Proposition de TVC7 (capsule vidéo) 258.67\$
14. Résolution pour autoriser à déposer un projet dans le Fond touristique de la MRC
15. Participation congrès des Chefs pompiers (16 au 19 mai)
16. Participation congrès COMBEQ (30 avril, 1 et 2 mai)
17. Participation congrès des Maires (24 au 26 septembre)
18. Participation congrès des DG (17 au 19 juin), colloques et autres formations
19. Entretien de l'horodateur (448.35\$)
20. Adoption du règlement déterminant les modalités des avis publics
21. Projet de règlement d'emprunt sur asphaltage
22. Capotin pour prise d'air aréna (1 950.00\$ plus taxes)
23. Achat de bacs (4) et de fleurs annuelles
24. Mandat de procureur de la municipalité à la firme Cain Lamarre Avocats
25. Aménagements et ajustements au niveau du personnel
26. Achat de 2 manteaux et 2 pantalons pour service incendie (4 364.45\$)
27. Proposition pour la migration Windows 7 vers Windows 10
28. Informations du MTQ
29. Proposition de Matériaux Blanchet Inc.
30. Demande biblio secteur Tancrède
31. Éclairage bureau réception (629.00\$ plus taxes)
32. Droits d'auteur pour Elvis Roy (1 000.00\$)
33. Soumission pour pneus pépine (4 930.22\$)
34. Période de questions réservées à l'assistance
35. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE:

1. Mot de bienvenue.

Madame la pro-maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (10).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la pro-maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

16-02-2020

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 2020;

17-02-2020

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 janvier 2020.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 13 janvier 2020 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

18-02-2020

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame Nicole Poulin et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C2000001 à C2000105. La séquence des chèques en ligne L2000003 à L2000008.

| | |
|--|---------------------|
| Total des factures du mois | 134 246.39\$ |
| Total des paiements directs | 27 697.30\$ |
| Total des salaires | 35 769.49\$ |
| GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER | 197 713.18\$ |

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 10 février 2020.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le Maire n'étant pas présent, madame Poulin explique qu'il n'y a pas de rencontre depuis le dernier compte rendu.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier compte rendu.

8. DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE (RÈGLEMENT 271-2019);

8. Dépôt du certificat de la tenue du registre (règlement 271-2019).

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose le certificat de la tenue du registre qui s'est tenu le 6 février 2020 sur le règlement # 271-2019.

9. DEMANDE D'APPEL D'OFFRES POUR TRAVAUX SUR CHEMIN DES RIVERAINS SUR LE SEAO;

19-02-2020

9. Demande d'appel d'offres pour travaux sur chemin des Riverains sur le SEAO.

ATTENDU QUE le règlement 271-2019 a été adopté et que la prochaine étape est de faire un appel d'offres sur le SEAO;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général à lancer un appel d'offres sur le site électronique d'appel d'offres (SEAO) pour le projet de réfection d'une partie du chemin des Riverains

10. RÉSOLUTION ANNUELLE POUR PAVL ENTRETIEN DES CHEMINS MTQ;

20-02-2020

10. Résolution annuelle pour PAVL entretien des chemins MTQ.

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 47 694,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

11. RÉSOLUTION POUR LES BAUX DE GRAVIÈRE (2);

21-02-2020

11. Résolution pour les baux de gravière (2).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER une dépense de 590.00 \$ pour le renouvellement de (2) baux des gravières/sablières situées respectivement au chemin des Noisetiers (BNE 7937) et dans la municipalité de La Motte (BNE 31281). Le bail de la gravière située au chemin Vautrin (BNE44027) ne sera pas renouvelé.

12. SOUMISSION POUR BOUÉES (9 522.85\$ PLUS TAXES);

22-02-2020

12. Soumission pour bouées (9 522.85\$ plus taxes).

ATTENDU QUE pour l'installation de bouées sur le lac Preissac, il manque de bouées et de la quincaillerie pour terminer le circuit;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Nordak marine » pour la fourniture de 5 bouées, 11 lanternes avec programmation et 500 pieds de corde flottante pour un montant de 9 522.85 \$ plus les taxes applicables.

13. PROPOSITION DE TVC7 (CAPSULE VIDÉO) 258.67\$;

23-02-2020

13. Proposition de TVC7 (capsule vidéo) 258.67\$.

ATTENDU QUE le conseil trouve qu'il serait pertinent de réaliser des capsules vidéo sur différents sujets;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de TVC7 pour des capsules vidéo au montant de 258.67 \$.

14. RÉSOLUTION POUR AUTORISER À DÉPOSER UN PROJET DANS LE FOND TOURISTIQUE DE LA MRC;

24-02-2020

14. Résolution pour autoriser à déposer un projet dans le fond touristique de la MRC.

ATTENDU QUE l'agente de développement travaille sur plusieurs projets, dont l'un serait admissible dans le Fonds touristique de la MRC Abitibi;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust à déposer un projet à volet touristique : illumination et bonification de la Tour d'observation.

15. PARTICIPATION CONGRÈS DES CHEFS POMPIERS (16 AU 19 MAI);

25-02-2020

15. Participation congrès des Chefs pompiers (16 au 19 mai).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur incendie, monsieur Gilles Prévost à participer au congrès des chefs pompiers qui se tiendra du 16 au 19 mai 2020. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

16. PARTICIPATION CONGRÈS COMBEQ (30 AVRIL, 1 ET 2 MAI);

26-02-2020

16. Participation congrès COMBEQ (30 avril, 1 et 2 mai).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'inspecteur municipal, monsieur Claude Ménard à participer au congrès de la COMBEQ qui se tiendra le 30 avril, 1 et 2 mai 2020. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

17. PARTICIPATION CONGRÈS DES MAIRES (24 AU 26 SEPTEMBRE);

27-02-2020

17. Participation congrès des Maires (24 au 26 septembre).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Stephan Lavoie à participer au congrès annuel de la FQM qui se tiendra du 24 au 26 septembre 2020 à Québec. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'élu.

18. PARTICIPATION CONGRÈS DES DG (17 AU 19 JUIN), COLLOQUES ET AUTRES FORMATIONS;

28-02-2020

18. Participation congrès des DG (17 au 19 juin), colloques et autres formations.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à participer au congrès des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra du 17 au 19 juin 2020 à Québec. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

D'AUTORISER le directeur général à participer aux formations et colloques jugés pertinentes par le conseil.

19. ENTRETIEN DE L'HORODATEUR (448.35\$);

29-02-2020

19. Entretien de l'horodateur (448.35\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « GYVA » pour la fourniture et l'installation d'un horodateur au bureau municipal au montant de 448.35 \$.

20. ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES MODALITÉS DES AVIS PUBLICS;

30-02-2020

20. Adoption du règlement déterminant les modalités des avis publics.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement # 273-2020 intitulé : *Règlement déterminant les modalités des avis publics.*

21. PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT SUR ASPHALTAGE;

31-02-2020

21. Projet de règlement d'emprunt sur asphaltage.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER le projet règlement présenté au conseil # 274-2020 intitulé : *Règlement décrétant une dépense de 1 638 000.00 \$ et un emprunt de 1 388 000.00 \$ pour l'asphaltage et le rechargement du chemin des Pêcheurs.*

22. CAPOTIN POUR PRISE D'AIR ARÉNA (1 950.00\$ PLUS TAXES);

32-02-2020

22. Capotin pour prise d'air aréna (1 950.00\$ plus taxes).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Lanoix Larouche Inc. » pour la fourniture et l'installation d'un capotin sur la prise d'air situé à l'arrière de l'aréna pour éviter que la neige s'infiltre lorsque le ventilateur fonctionne. Le montant de la proposition est de 1 950.00 \$ plus les taxes applicables

23. ACHAT DE BACS (4) ET DE FLEURS ANNUELLES;

33-02-2020

23. Achat de bacs (4) et de fleurs annuelles.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les propositions de prix de la Pépinière Aiken pour les fournitures suivante :

- 4 bacs de type auto-arroseurs avec fleurs, terreau et conception: 3 589.52 \$
- Fleurs annuelles, terreau, etc. pour bacs existants : 3 587.22 \$
- Semence pour jardin communautaire : 1 108.36 \$

24. MANDAT DE PROCUREUR DE LA MUNICIPALITÉ À LA FIRME CAIN LAMARRE AVOCATS;

34-02-2020

24. Mandat de procureur de la municipalité à la firme Cain Lamarre Avocats.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a besoin d'un procureur pour les différents dossiers juridiques, soit pour des opinions, suivi de dossiers, etc.;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE MANDATER la firme Cain Lamarre avocats pour les représenter lorsque nécessaire dans les dossiers actuels et à venir.

25. AMÉNAGEMENTS ET AJUSTEMENTS AU NIVEAU DU PERSONNEL;

35-02-2020

25. Aménagements et ajustements au niveau du personnel.

ATTENDU QUE pour donner suite à des rencontres, il y a lieu de faire des aménagements et ajustements avec le personnel administratif;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE MANDATER le maire, Stephan Lavoie et la pro maire à rencontrer le personnel administratif pour présenter les ajustements proposés.

26. ACHAT DE 2 MANTEAUX ET 2 PANTALONS POUR SERVICE INCENDIE (4 364.45\$);

36-02-2020

26. Achat de 2 manteaux et 2 pantalons pour service incendie (4 364.45\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat des 2 manteaux et deux pantalons pour le service incendie pour un montant de 4 364.45 \$

27. PROPOSITION POUR LA MIGRATION WINDOWS 7 VERS WINDOWS 10 PRO;

37-02-2020

27. Proposition pour la migration Windows 7 vers Windows 10 PRO.

ATTENDU QUE le support informatique de la plateforme « Windows 7 » a pris fin en janvier dernier;

ATTENDU QUE la migration vers « Windows 10 PRO est rendu nécessaire pour le bon fonctionnement des postes informatique (6) de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de GYVA pour effectuer la migration (170.00 \$/ poste) et aussi d'augmenter la performance de certains postes (209.00 \$/poste).

28. INFORMATIONS DU MTQ;

28. Informations du MTQ.

Madame la pro maire informe les citoyens que le MTQ tiendras une conférence de presse prochainement pour préciser les investissements 2020 et 2021 qui seront réalisés sur le territoire de Preissac.

29. PROPOSITION DE MATÉRIAUX BLANCHET INC.;

38-02-2020

29. Proposition de Matériaux Blanchet Inc.

ATTENDU QU'un jugement a été rendu dans le litige qui opposait Matériaux Blanchet Inc. et la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE le jugement donne raison à la municipalité sur la légitimité de sa demande;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition faite par Matériaux Blanchet Inc. par l'entremise de son procureur.

30. DEMANDE BIBLIO SECTEUR TANCRÈDE;

39-02-2020

30. Demande biblio secteur Tancrède.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de la Biblio secteur Tancrède de défrayer les couts de l'ordinateur supplémentaire acheté par le comité.

31. ÉCLAIRAGE BUREAU RÉCEPTION (629.00\$);

40-02-2020

31. Éclairage bureau réception (629.00\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Boilard électrique pour la fourniture et l'installation d'un éclairage au LED au bureau de la réception, le tout pour un montant de 629.00 \$ plus les taxes applicables.

32. DROITS D'AUTEUR POUR ELVIS ROY (1 000.00\$);

41-02-2020

32. Droits d'auteur pour Elvis Roy (1 000.00\$).

ATTENDU QUE la municipalité utilise les photos de monsieur Elvis Roy pour différents besoins (annuaire téléphonique, pochettes, cartables, site internet, page FB, etc.);

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

DE VERSER un montant de 1 000.00 \$ sous forme de droits d'auteur à Elvis Roy.

N.B. ce montant n'engage en rien des versements futurs sur l'utilisation de clichés et/ou autres utilisation par le conseil.

33. SOUMISSION POUR PNEUS PÉPINE (4 930.22\$);

42-02-2020

33. Soumission pour pneus pépine (4 930.22\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de « Pneus GBM » pour la fourniture et l'installation de quatre pneus et de deux jantes pour un montant de 4 930.22 \$.

34. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASISTANCE;

34. Période de questions réservées à l'assistance.

Madame la conseillère, Manon Derome prend la parole et demande à poser des questions, Madame la pro maire lui répond que ce point est réservé à l'assistance et que si elle le désire, elle pourra posée ses questions au conseil après la réunion.

Après cette mise au point, les citoyens présents posent des questions au conseil.

35. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

43-02-2020

35. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20 h 55.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote de la pro-maire à moins que le vote de cette dernière ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Nicole Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

NICOLE POULIN
PRO-MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 9 mars 2020 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents, outre madame la pro-maire, Nicole Poulin, mesdames les conseillères Marilyne Tanguay, Manon Derome et messieurs les conseillers suivants : Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Maire et conseiller absents : Stephan Lavoie et Maxime Tancrède

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 février 2020
5. Comptes à payer du mois (117 871.41\$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Soumission pour abat poussière
9. Soumission pour grattage des chemins municipaux pour été 2020
10. Soumission pour réfection du chemin des Riverains
11. Soumission pour travaux au 180, avenue du Lac
12. Soumission pour vélos
13. Résolution pour autoriser à déposer un projet dans le programme FLIC
14. Participation au projet "pêche en herbe"
15. Adoption du règlement d'emprunt sur asphaltage sur chemin des Pêcheurs
16. Surveillance du camping municipal pour été 2020
17. Dérogation mineure au 1157, chemin de la Pointe
18. Information provenant du programme "RECIM"
19. Résolution pour autoriser une dépense (frais de professionnels) au directeur général pour lui permettre de fournir au ministère (MAMH) les documents demandés par le RECIM
20. Résolution d'appui pour élargir l'admissibilité au programme TECQ
21. Réforme fiscale agricole
22. Période de questions réservées à l'assistance
23. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Madame la pro-maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (12).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la pro-maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

44-03-2020

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 10 FÉVRIER 2020;

45-03-2020

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 février 2020.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 10 février 2020 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

46-03-2020

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame Nicole Poulin et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C2000106 à C2000171. La séquence des chèques en ligne L2000009 à L2000015.

| | |
|---|----------------------------|
| Total des factures du mois | 58 405.36\$ |
| Total des paiements directs | 24 175.82\$ |
| Total des salaires | 35 290.23\$ |
| <u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u> | <u>117 871.41\$</u> |

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 9 mars 2020.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le Maire, Stephan Lavoie arrive dans la salle du conseil, il est 19h37.

Il invite les élus à faire un compte-rendu de leurs différentes rencontres.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

La pro-maire, madame Nicole Poulin mentionne qu'elle a participé à une rencontre à la Mine Westwood le 18 février 2020 avec le conseiller, monsieur Aldée Langlois, l'agente de développement, madame France Daoust et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin.

8. SOUMISSION POUR ABAT POUSSIÈRE;

47-03-2020

8. Soumission pour abat poussière.

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a demandé des soumissions pour l'achat de calcium liquide 35% (environ 170,000 litres) avec épandage, le résultat est le suivant :

| | |
|--|--------------------------|
| Entrepreneurs | Prix pour 170,000 litres |
| Marcel Baril | 67 762.00 \$ plus taxes |
| Les calciums liquides de l'Abitibi-Témiscamingue | 71 910.00 \$ plus taxes |

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Marilyne Tanguay et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise « Marcel Baril » pour la fourniture et l'épandage de 170,000 litres de calcium liquides 35% pour un montant de 67 762.00 \$ plus les taxes applicables.

9. SOUMISSION POUR GRATTAge DES CHEMINS MUNICIPAUX POUR ÉTÉ 2020;

48-03-2020

9. Soumission pour grattage des chemins municipaux pour été 2020.

ATTENDU QUE la municipalité a invité trois entreprises à soumissionner pour les travaux d'entretien des chemins municipaux pour l'été 2020;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions c'est fait le 4 mars 2020 et le résultat est le suivant :

| Entrepreneurs | Prix total incluant les taxes | Prix / heure+ taxes |
|--|-------------------------------|---------------------|
| Construction Lemiro Inc. | 55 113.10 \$ | 155.00 \$ |
| Entreprises Roy et Frères de St-Mathieu Inc. | 98 844.51 \$ | 200.00 \$ |

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de « Construction Lemiro Inc. » pour faire l'entretien estival des chemins municipaux tel que décrit dans l'appel d'offres au montant de 55 113.10 \$ incluant les taxes.

10. SOUMISSION POUR RÉFLECTION DU CHEMIN DES RIVERAINS;

49-03-2020

10. Soumission pour réfection du chemin des Riverains.

ATTENDU QUE huit fournisseurs ont déposés des soumissions dans le délai prescrit dont le résultat est le suivant :

| Entrepreneurs | Prix incluant les taxes applicables |
|--|-------------------------------------|
| Construction Lemiro Inc. | 518 802.65 \$ |
| Entreprise Gaétan Jolicoeur | 611 673.11 \$ |
| Excavation Gilbert Sheehy Inc. | 415 523.33 \$ |
| Hardy Construction | 663 586.30 \$ |
| Ysys Corporation | 709 190.30 \$ |
| Béton Fortin Inc. | 691 110.48 \$ |
| TEM Entrepreneur général | 663 033.94 \$ |
| Entreprises Roy et Frères de St-Mathieu Inc. | 472 941.61 \$ |

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de « Excavation Gilbert Sheehy Inc. » pour réaliser les travaux de réfection du chemin des Riverains tel que décrits dans l'appel d'offres, pour un montant de 415 523.33 \$ incluant les taxes conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt # 271-2019 par le ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) tel que spécifie dans le document d'appel d'offres.

11. SOUMISSION POUR TRAVAUX AU 180 AVENUE DU LAC;

50-03-2020

11. Soumission pour travaux au 180 avenue du Lac.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de « JC éco-Réno Inc. » pour la réalisation des travaux au 180, avenue du Lac, correspondant à son offre de prix de 6 876.31 \$ incluant les taxes.

12. SOUMISSION POUR VÉLOS;

51-03-2020

12. Soumission pour vélos.

ATTENDU QUE l'achat de 3 nouveaux vélos de montagne était prévu en 2020 pour offrir une meilleure offre de service de prêts de vélos;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 3 vélos au montant de 5 231.35 \$ incluant les taxes, à la suite de la proposition de SPORTS EXPERTS AMOS.

13. RÉSOLUTION POUR AUTORISER À DÉPOSER UN PROJET DANS LE PROGRAMME FLIC;

52-03-2020

13. Résolution pour autoriser à déposer un projet dans le programme FLIC.

ATTENDU QUE l'agente de développement travaille à l'organisation d'une Fête Estivale pour tous;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust à déposer un projet au FLIC.

14. PARTICIPATION AU PROJET "PÊCHE EN HERBE" 315.00\$;

53-03-2020

14. Participation au projet "pêche en herbe" 315.00 \$.

ATTENDU QUE le projet pour l'activité "pêche en herbe" a été déposé par la municipalité de Ste-Gertrude de Manneville à la Fondation de la Faune du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité de Ste-Gertrude a demandé que l'activité soit commune avec la municipalité de Preissac;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'AUTORISER la contribution financière de 315.00 \$ pour ladite activité si le projet est accepté par la Fondation.

15. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT SUR ASPHALTAGE SUR CHEMIN DES PÊCHEURS;

54-03-2020

15. Adoption du règlement d'emprunt sur asphaltage sur chemin des Pêcheurs.

ATTENDU QUE le Conseil a prévu dans son budget 2020 de réaliser des travaux d'asphaltage sur les tronçons de routes;

ATTENDU QUE la Municipalité de Preissac veut améliorer la sécurité de ses citoyens et maximiser l'entretien de son réseau routier local en commençant par les routes les plus achalandées;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait parvenir à tous ses citoyens un sondage sur différents projets et que celui de l'asphaltage a reçu une majorité d'appui;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu confirmation que le programme sur la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) était reconduit pour les années 2019-2023 et qu'il serait possible de financer un certain montant pour ces projets d'asphaltage, soit 250 000.00 \$;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 13 janvier 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté et déposé au conseil le 10 février 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement que le règlement suivant, portant le numéro 274-2020, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

Article 1 Le conseil est autorisé à faire du rechargement et de l'asphaltage sur le chemin des Pêcheurs, tel qu'il appert à l'estimation détaillée préparée par monsieur Yvan Lachance, responsable des travaux publics et monsieur Gérard Pétrin, directeur général de Preissac, en date du mois de janvier 2020, lequel fait partie intégrante du règlement comme annexe A.

Article 2 Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 638 000.00 \$ pour les fins du présent règlement.

Article 3 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 388 000.00 \$ sur une période de 20 ans et à affecter une somme de 250 000.00 \$ provenant du fonds général.

Article 4 Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

Article 5 S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 6 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution, remboursement de taxes ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Article 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Stephan Lavoie
Maire

Gérard Pétrin
Directeur général

- Avis de motion : le 13 janvier 2020
- Dépôt et présentation du projet de règlement : le 10 février 2020
- Adoption du règlement : le 9 mars 2020
- Avis de publication : le 10 mars 2020
- Tenue du registre : le
- Lecture du certificat : le
- Approbation du MAMH : le
- Entrée en vigueur : le

Annexe A

| ESTIMATIONS BUDGÉTAIRES | | |
|---|--------|------------------|
| Document préparé par Yvan Lachance et Gérard Pétrin | | |
| INFRASTRUCTURE CHEMIN DES PÊCHEURS (5.8 km) | | |
| Rechargement avec 15000 tonnes de MG-20 | | 300 000 |
| Enrobé bitumineux 6400 tonnes PG MSCR 58H-34 (ESG-14) | | 1 025 000 |
| Rechargement des accotements (2000 tonnes de MG20) | | 70 000 |
| Signalisation, mise en forme et arpantage | | 25 000 |
| | | |
| TOTAL DES INVESTISSEMENTS | | 1420 000 |
| Contingences | 10.00% | 142 000 |
| TOTAL DES TRAVAUX | | 1 562 000 |
| Coût des taxes net | 5.00% | 76 000 |
| GRAND TOTAL DES INVESTISSEMENTS | | 1 638 000 |

16. SURVEILLANCE DU CAMPING MUNICIPAL POUR ÉTÉ 2020;

55-03-2020

16. Surveillance du camping municipal pour été 2020.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs à la surveillance du camping municipal pour l'été 2020 selon les conditions convenues (*70.00 \$/semaine plus location d'un terrain pour la saison*) avec monsieur Raymond Rochon lors de la dernière session de travail.

17. DÉROGATION MINEURE AU 1157, CHEMIN DE LA POINTE;

56-03-2020

17. Dérogation mineure au 1157, chemin de la Pointe.

ATTENDU QU'en date du 30 janvier 2020, Monsieur Jean Pierre Tessier a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant un immeuble situé au 1157, chemin de la Pointe, à Preissac, sur le lot 4 592 364 cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure consiste à permettre de régulariser une dérogation déjà accordée pour une hauteur de 7.62m mais après finition des travaux la hauteur réelle est de 7.9m et aussi pour régulariser une distance latérale arrière d'une remise de 1.24m au lieu de 2m ce qui est contre l'article 5.10 et 5.12 du règlement de zonage 248-2015 de la municipalité de Preissac.;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure au règlement de zonage # 248-2015, faite par monsieur Jean Pierre Tessier.

| | |
|---|-----------------|
| Réception de la demande | 30 janvier 2020 |
| Publication sur site internet | 12 février 2020 |
| Rencontre du comité consultatif d'urbanisme | 5 février 2020 |
| Acceptation du conseil municipal | 9 mars 2020 |

18. INFORMATION PROVENANT DU PROGRAMME "RECIM";

18. Information provenant du programme "RECIM".

Le maire, monsieur Stephan Lavoie informe les citoyens présents que le ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) a jugé prioritaire la demande d'aide financière faite par la municipalité dans le cadre du programme « RÉCIM ».

19. RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE (FRAIS DE PROFESSIONNELS) AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LUI PERMETTRE DE FOURNIR AU MINISTÈRE (MAMH) LES DOCUMENTS DEMANDÉS PAR LE RECIM;

57-03-2020

19. Résolution pour autoriser une dépense (frais de professionnels) au directeur général pour lui permettre de fournir au ministère (MAMH) les documents demandés par le RECIM.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER une dépense (frais de professionnels) au directeur général, Gérard Pétrin, pour lui permettre de fournir au ministère (MAMH) les documents demandés par le RECIM.

20. RÉSOLUTION D'APPUI POUR ÉLARGIR L'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME TECQ;

58-03-2020

20. Résolution d'appui pour élargir l'admissibilité au programme TECQ.

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et a exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée puisque les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU' il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU' il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU' il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », C'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets;

ATTENDU QUE le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'APPUYER le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue et la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

21. RÉFORME FISCALE AGRICOLE;

59-03-2020

21. Réforme fiscale agricole.

CONSIDÉRANT le dépôt à l'assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac

EXPRIME son désaccord avec le projet de loi no 48 dans sa forme actuelle.

DEMANDE au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole.

34. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASISTANCE;

34. Période de questions réservées à l'assistance.

Les citoyens présents posent des questions au conseil. Lors de la période de questions, le maire, Stephan Lavoie informe (pour une troisième fois) madame Manon Derome à respecter le dé quorum et de ne pas l'interrompre dans ses réponses. La conseillère, madame Derome demande que la même mention au procès-verbal soit faite à la pro maire, madame Poulin en rapport avec son intervention lors de la présente période de questions. Le maire Stephan Lavoie répond que la pro maire a le droit d'intervenir si elle le juge opportun compte tenu de sa connaissance des dossiers.

35. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

60-03-2020

35. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20 h 46.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote de le maire à moins que le vote de cette dernière ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides par conférence téléphonique le 26 mars 2020 à compter de 16h00. Sont présents à cette téléconférence outre monsieur le maire, Stephan Lavoie, mesdames, Marilyne Tanguay, Nicole Poulin et Manon Derome et messieurs les conseillers Maxime Tancrède, Rémi Pelletier et Aldée Langlois. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la téléconférence, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Renonciation de l'avis de convocation
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résolution sur le changement du taux d'intérêts sur compte de taxes
5. Levée de l'assemblée

1. RENOCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION.

1. Renonciation de l'avis de convocation

En vertu d'un arrêté ministériel émis le 15 mars 2020, le conseil de toute municipalité est autorisé à siéger à huis clos et les membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication comme les téléconférences ou par visioconférence. Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation. Pour des raisons personnelles, c'est madame Nicole Poulin, la pro maire qui préside la rencontre.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.

2. Vérification du quorum et ouverture de la session

Après avoir constaté le quorum, madame Nicole Poulin, ouvre la réunion. Elle débute à 16 h 00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de madame la conseillère, Marilyne Tanguay, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

4. RÉSOLUTION SUR LE CHANGEMENT DU TAUX D'INTÉRÊTS SUR COMPTE DE TAXES;

62-03-2020

4. Résolution sur le changement du taux d'intérêts sur compte de taxes.

ATTENDU QUE le règlement # 272-2019 déterminant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2020 prévoit à section VII, article 7 qu'un taux d'intérêts de 2% par mois (24% par année) soit facturé pour tout compte en souffrance (taxes ou autres) ;

ATTENDU QUE l'article 981 du Code municipal du Québec permet au conseil de fixer un taux intérêt autre par résolution;

ATTENDU QUE les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la municipalité de Preissac désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêts;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

QUE le taux d'intérêt sur toute taxe, versement, compensation, tarif, créance, etc exigible pour l'année courante et impayés à ce jour soit de 0%, calculé quotidiennement.

QUE ce taux soit maintenu jusqu'au 30 avril 2020

QUE les chèques reçus à la municipalité encaissables le 30 mars 2020, seront encaissés le 30 avril 2020, à moins d'avis contraire des citoyens concernés

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

63-03-2020

5. Levée de l'assemblée.

Sur proposition de monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement:

DE CLORE l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 16 h 20.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

Nicole Poulin
Pro-maire

Gérard Pétrin
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal, tenue en conférence téléphonique le 15 avril 2020 à compter de 20:00. Sont présents à cette conférence outre M le maire Stephan Lavoie, M. Rémi Pelletier, Mme Marilyne Tanguay, M. Aldée Langlois, Mme Manon Derome, M. Maxime Tancrède, Mme Nicole Poulin pro-maire.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

1. Renonciation de l'avis de convocation
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Résolution visant la signature du nouveau contrat de travail du directeur général
4. Levée de l'assemblée

1. Renonciation de l'avis de convocation

En vertu d'un arrêté ministériel émis le 15 mars 2020, le conseil de toute municipalité est autorisé à siéger à huis clos et les membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication comme téléconférences ou par visioconférence. Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation. Pour des raisons personnelles, Mme Poulin la pro maire préside la rencontre.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION

2. Après avoir constaté le quorum, Madame Nicole Poulin, ouvre la réunion. Elle débute à 20:00.

3. RÉSOLUTION VISANT LA SIGNATURE DU NOUVEAU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- 64-04-2020 3. Mme Nicole Poulin lit la résolution dans son entièreté et répond aux questions s'y rattachant.

Sur proposition de M. Rémi Pelletier et secondé par Mme Marilyne Tanguay, il est résolu unanimement d'autoriser le maire ou son représentant de signer le contrat de travail du directeur général et qu'il lui sera présenté le mardi 21 avril par la firme Caïn Lamarre, le maire ou son représentant.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

65-04-2020

Il est résolu unanimement de **clore** l'assemblée à 8 :17

NB Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM)

Nicole Poulin pro-maire

Gérard Pétrin directeur gén.
et secrétaire-trésorier



Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides par conférence téléphonique le 20 avril 2020 à compter de 19h30. Sont présents à cette téléconférence outre monsieur le maire, Stephan Lavoie, mesdames, Marilyne Tanguay, Nicole Poulin et Manon Derome et messieurs les conseillers Maxime Tancrède, Rémi Pelletier et Aldée Langlois. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la téléconférence, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 mars 2020
5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 26 mars 2020
6. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 15 avril 2020
7. Comptes à payer du mois (203 797.31\$)
8. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
9. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
10. Résolution pour consultation publique écrite pour le règlement # 274-2020
11. Soumission pour achat de ponceaux (17 034.00\$ plus taxes)
12. Soumission pour achat de fleurs annuelles, vivaces, bacs, etc. (8 012.12\$)
13. Soumission pour rampe du ponton (7 473.00\$)
14. Proposition pour renouvellement des assurances générales de la municipalité (29 471.00\$)
15. Demande de soumission sur le SEAO pour travaux asphaltage et rechargement
16. Soumission pour mandat archéologue (6 348.10\$ plus taxes)
17. Achat de 10 bancs de parc et de 10 poubelles
18. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Maire accueille les élus et cède la présidence de la réunion à madame Nicole Poulin, pro-maire.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la pro-maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

66-04-2020

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 9 MARS 2020;

67-04-2020

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 mars 2020.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 9 mars 2020 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 26 MARS 2020;

68-04-2020

5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 26 mars 2020.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 26 mars 2020 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 15 AVRIL 2020;

69-04-2020

6. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 15 avril 2020.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 15 avril 2020 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

7. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

70-04-2020

7. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame Nicole Poulin et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C2000172 à C2000241. La séquence des chèques en ligne L2000016 à L2000020.

| | |
|---|-----------------------------|
| Total des factures du mois | 142 077.56 \$ |
| Total des paiements directs | 24 992.63 \$ |
| Total des salaires | 36 727.12 \$ |
| <u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u> | <u>203 797.31 \$</u> |

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 20 avril 2020.

Gérard Pétrin, directeur général

8. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

8. Compte rendu de la table des conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Madame Poulin fait un suivi en rapport avec la pandémie et les actions misent en place auprès des employés, elle mentionne qu'elle participe à des rencontres hebdomadaires avec le Directeur Général.

9. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

9. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Ce sujet a été traité précédemment. Le Directeur Général participe à des conférences téléphoniques hebdomadaire avec les autres directeurs généraux et la MRC.

10. RÉSOLUTION POUR CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE POUR LE RÈGLEMENT # 274-2020;

71-04-2020

10. Résolution pour consultation publique écrite pour le règlement # 274-2020.

ATTENDU QUE le règlement 274-2020 adopté le 9 mars dernier devait être suivi par une tenue de registre prévu le 16 avril 2020;

ATTENDU QUE l'arrêté ministériel prévoit ce qui suit : que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil; dans ce dernier cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite;

ATTENDU QUE le conseil déclare que le règlement 274-2020 est jugé prioritaire pour la municipalité de Preissac pour les raisons suivantes :

- ✓ **Opportunité économique pour la collectivité** (actuellement la municipalité a déjà octroyé un contrat dans le même secteur que les travaux prévus dans le règlement 274-2020)
- ✓ **Bénéficie d'un soutien populaire important** (un sondage réalisé à l'automne 2018 auprès de la population, les projets d'asphaltage ont retenu près de 78% d'approbation)
- ✓ **Contribue à la santé et à la sécurité publique** (les coûts d'abat poussière, l'augmentation du nombre de résidence, l'augmentation de la circulation vérifiée par l'installation d'un radar mobile, la difficulté de maintenir la route sécuritaire en période de temps sec, etc.)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

DE DÉCLARER le règlement 274-2020 qui prévoit une dépense de 1 638 000.00 \$ et un emprunt de 1 388 000.00 \$ pour l'asphaltage et le rechargeement du chemin des Pêcheurs.

DE FAIRE une consultation écrite tel que prévu dans l'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL de la déclaration d'état d'urgence sanitaire qui sera lancé par un avis public

11. SOUMISSION POUR ACHAT DE PONCEAUX (17 034.00\$ PLUS TAXES);

72-04-2020

11. Soumission pour achat de ponceaux (17 034.00\$ plus taxes).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER la dépense de 17 034.00 \$ plus taxes pour l'achat de ponceaux chez Marcel Baril Ltée

12. SOUMISSION POUR ACHAT DE FLEURS ANNUELLES, VIVACES, BACS, ETC. (8 012.12\$);

73-04-2020

12. Soumission pour achat de fleurs annuelles, vivaces, bacs, etc. (8 012.12\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'ACCEPTÉ la proposition de la pépinière "AIKEN" pour la fourniture de fleurs annuelles, vivaces, bacs à fleur pour un montant total de 8 012.12 \$.

13. SOUMISSION POUR RAMPE DU PONTON (7 473.00\$);

74-04-2020

13. Soumission pour rampe du ponton (7 473.00\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de ACBG SOUDURE INC. pour les fournitures d'une rampe pour ponton au montant de 7 473.00\$ excluant le transport.

14. PROPOSITION POUR RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MUNICIPALITÉ (29 471.00\$);

75-04-2020

14. Proposition pour renouvellement des assurances générales de la municipalité (29 471.00\$).

ATTENDU QUE le renouvellement des assurances générales est prévu pour le 12 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

DE RENOUVELEZ les assurances générales de la municipalité de Preissac avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour le montant de 29 471.00 \$ pour la prochaine année.

15. DEMANDE DE SOUMISSION SUR LE SEAO POUR TRAVAUX ASPHALTAGE ET RECHARGEMENT;

76-04-2020

15. Demande de soumission sur le SEAO pour travaux asphaltage et rechargeement.

ATTENDU QUE le règlement 274-2020 a été adopté et que la prochaine étape est de faire un appel d'offres sur le SEAO;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général à lancer un appel d'offres sur le site électronique d'appel d'offres (SEAO) pour le projet d'asphaltage et le rechargement du chemin des Pêcheurs.

16. SOUMISSION POUR MANDAT ARCHÉOLOGUE (6 348.10\$ PLUS TAXES);

77-04-2020

16. Soumission pour mandat archéologue (6 348.10\$ plus taxes).

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac est à compléter les exigences demandées dans le cadre du programme RECIM;

ATTENDU QUE le ministère de la culture et des communications "MCC" doit fournir un avis sur la présence de potentiels archéologique du site prévue pour la construction d'un nouveau centre communautaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTÉ la proposition d'ARCHÉO 08 pour réaliser une étude environnementale pour connaître la ressource archéologique de la zone d'étude afin de pouvoir gérer les impacts éventuels et proposer, si requis, des mesures d'atténuations.

D'AUTORISER le Directeur général à signer les documents requis et à dépenser un montant de 6 348.10\$ plus taxes.

17. ACHAT DE 10 BANCS DE PARC ET DE 10 POUBELLES;

78-04-2020

17. Achat de 10 bancs de parc et de 10 poubelles.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général à faire l'acquisition de 10 bancs de parc et de 10 poubelles du même type que ceux acheté la dernière fois.

18. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

79-04-2020

18. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 19 h 41.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote de le maire à moins que le vote de cette dernière ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Nicole Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**NICOLE POULIN
PRO-MAIRE**

**GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL**